

LE DÉVELOPPEMENT DE LA GRÈCE ET L'ASSURANCE SOCIALE CONTRE LE CHÔMAGE

INTRODUCTION

Le but de cet article est de démontrer, premièrement la liaison étroite qui existe entre le développement général d'un pays ou d'une région et l'évolution de son assurance sociale et deuxièmement, les progrès réalisés dans ce domaine en Grèce. Nous allons examiner ici; un des nombreux aspects de l'assurance sociale, celui de l'assurance contre le chômage. Le plus souvent il s'agit de la dernière victoire des travailleurs et de la plus difficile dans le domaine de l'assurance sociale, parce - que :

- elle exige des dépenses publiques considérables,
- elle est beaucoup influencée par les fluctuations de l'activité économique et par conséquent on ne peut pas y faire des prévisions valables,
- l'assurance contre le chômage nécessite un degré élevé de développement économique et sociologique pour se persuader de faire face aux problèmes de ceux, qui n'offrent rien à l'œuvre de production, pendant un certain temps plus ou moins long.

L'assurance sociale commence à avoir une certaine importance dans un pays dès que ce dernier acquiert un certain degré de développement considéré comme indispensable. En effet, avant, l'état ne peut pas favoriser les classes ayant besoin d'une aide, parce - que :

1) Il est bien connu à présent, chez les économistes et chez les sociologues, qu'à chaque stade de développement économique, l'état favorise inconsciemment les classes qui peuvent le plus aider au déclenchement et à la poursuite du développement, aux dépens des autres. Or, dans une économie sous-développée, dans laquelle il y a forcément une main d'œuvre abondante, l'état favorisera par son intervention ou par son abstention les entrepreneurs aux dépens des travailleurs.

2) D'autre part, le revenu national annuel est très bas dans les économies sous-développées et par conséquent, il ne reste pas de surplus pour la satisfaction des besoins de ceux qui, pour l'une raison ou pour une autre, ne sont pas productifs.

3) En plus, les structures économiques, sociologiques et politiques sont telles dans les économies sous-développées, que les travailleurs sont dépourvus de toute puissance vis à vis des employeurs et de l'état. En effet, l'organisation syndicale est soit inexistante, soit sans aucune importance et le chômage est tellement élevé, que les travailleurs ne discutent pas les conditions du travail, qui leur sont pratiquement imposées par les employeurs.

Quand un pays atteint le degré nécessaire de développement, l'état commence à prendre conscience de ses devoirs vis à vis des classes pauvres et à leur assurer dans tous les cas, un minimum d'existence. Évidemment au commencement, les erreurs de politique sont fréquentes sous forme de mesures incompatibles entre elles. Peu à peu, les méthodes à suivre se perfectionnent et le nombre des bénéficiaires s'élargit. L'augmentation de l'importance de l'assurance sociale est surtout due :

—au fait que le revenu national annuel s'élève, grâce à la poursuite du développement et laisse ainsi un surplus pour la satisfaction des besoins des personnes improductives,

—à ce que le chômage diminue et donc, la force contractuelle des travailleurs augmente. Le taux du salaire ne se fixe plus unilatéralement de la part de l'employeur, mais à la suite d'une discussion. Les travailleurs commencent à imposer leurs points de vue au gouvernement et aux employeurs,

—au fait que l'état dans les pays relativement évolués est influencé de plus en plus par les doctrines socialistes et considère son devoir, de faire face aux différents problèmes des classes défavorisées.

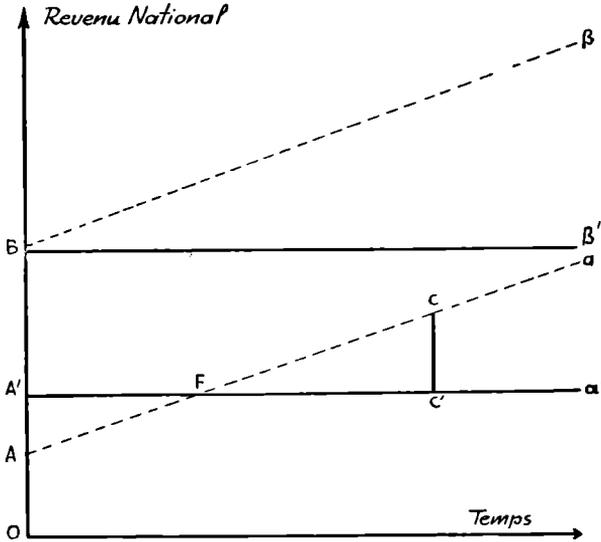
Tout le système de l'assurance sociale se base sur une redistribution du revenu national qui vise à rendre plus équitable la répartition. Il n'y a pas de doute que toute économie évoluée doit essayer de diminuer le degré d'inégalité dans la répartition de son revenu national. Néanmoins, cet effort est lié à un certain nombre d'avantages, mais aussi de désavantages.

a) Avantages d'une redistribution du revenu national. Nous avons des avantages :

1) *économiques*. On peut soutenir que la redistribution du revenu national en faveur des classes pauvres augmente la demande effective, étant donné que les bénéficiaires ont une propension plus élevée de consommer que les contribuables. Ainsi, il y a des chances que l'activité économique s'accélérera et le nouvel équilibre aura lieu à un point plus élevé qu'avant.

2) *sociologiques*. Une redistribution du revenu national est censée d'atténuer les injustices dans le domaine de répartition et de diminuer les risques de la propagande communiste.

b) Désavantages d'une redistribution du revenu national. Néanmoins, il faut aussi prendre en considération les dangers probables d'une redistribution des revenus, si celle-ci dépasse certaines limites. Dans ce cas, il est possible d'avoir une diminution de la propension à épargner, à investir et à innover, qui finira aux dépens des classes qu'on a voulu favoriser au commencement. En effet, si les entrepreneurs considèrent que le poids des impôts est devenu extrêmement lourd ils décideront de diminuer leurs investissements ou leur épargne. Cela signifiera, dans les deux cas, une diminution du volume de l'emploi et un ralentissement de l'activité économique. La diminution du revenu national total, qui va suivre, aggravera l'ancienne inégalité de la répartition des revenus, comme le graphique No 1 cidessous le démontre¹ ;



Graphique No 1.

—Supposons que le revenu des pauvres est OA et que le revenu des riches est AB

—La ligne Bβ représente le revenu national qui croît à un taux constant, ainsi que la ligne Aα.

1. Cité par B. Biet, *Théories contemporaines du profit*, Thèse, Paris 1954, p. 268.

—AA'montre l'accroissement du revenu des pauvres après la redistribution. Jusqu'au point F, leur niveau de vie sera meilleur qu'auparavant. Néanmoins, puisque nous avons supposé que le revenu national croît à un taux constant, leur niveau de vie au-delà du point F sera inférieur à celui précédent la redistribution, parce-que cette dernière a eu comme résultat la diminution du revenu national à un taux égal à CC'.

Dans un premier titre de cet article, nous allons étudier l'évolution de l'assurance sociale contre le chômage en Grèce, du point de vue qualitatif et dans un second titre, du point de vue quantitatif.

EVOLUTION DE L'ASSURANCE SOCIALE CONTRE LE CHÔMAGE DU POINT DE VUE QUALITATIF

Au moment de la libération de la Grèce du Nord en 1912, toute organisation des travailleurs était naturellement inexistante. Pendant les premières quinze années, qui ont suivi la libération, le gouvernement a fait la guerre et a dû résoudre tout d'abord, le problème angoissant de l'établissement des 1.500.000 réfugiés environ. Par conséquent le moment n'était pas propice pour entreprendre l'organisation de l'assurance sociale. En 1926, on a créé la Caisse d'assurance des ouvriers de tabac¹, pour faire face aux problèmes de la classe la plus nombreuse des travailleurs de la Grèce du Nord. Au début, les mesures de l'assurance sociale concernaient certaines catégories des travailleurs, considérées pour l'une ou l'autre raison comme privilégiées et n'avaient pas un caractère général. D'ailleurs, ces mesures n'étaient souvent guère satisfaisantes.

Section I. Conditions nécessaires pour le développement de l'assurance sociale.

Le développement et la généralisation de l'assurance sociale nécessitent la réalisation d'un certain nombre de conditions économiques et non économiques.

Sous-Section I. Conditions économiques.

1. L'industrialisation. L'organisation ouvrière qui aboutit à l'assurance sociale étatique, commence généralement avec le développement, dans un pays ou dans une région, du secteur industriel. On peut expliquer ce phénomène par des raisons multiples :

1. Connu en Grèce comme T.A.K.

—d'abord, le travail dans les usines facilite le contact quotidien des ouvriers industriels et les pousse à prendre des mesures pour l'amélioration de leur sort. Par contre les ouvriers agricoles n'ont pas tellement l'occasion de se réunir et en plus, ils n'ont pas nettement conscience de la différence, qui les sépare avec leur patron.

—ensuite, les ouvriers industriels sont influencés davantage par des idées socialistes et essayent de les faire appliquer dans leur cas,

—d'ailleurs, le chômage touche plus durement les ouvriers industriels qu'agricoles pour la simple raison que l'activité des premiers se développe dans une économie plutôt monétaire, tandis que l'activité des derniers, plutôt dans une économie de troc,

—enfin, les usines se trouvent généralement dans de grands centres et par conséquent, les ouvriers industriels s'exposent à un grand nombre de stimulants qui les éveillent, tandis que le contact avec un niveau de vie supérieur à leur niveau de vie, les pousse à l'imiter autant que possible.

La Grèce du Nord ainsi que le pays entier ne font pas exception à cette règle. L'assurance sociale suit de près le développement industriel. Elle fait son apparition dès que les nouvelles régions helléniques commencent peu à peu à s'industrialiser et se propage après la seconde guerre mondiale ¹.

2. L'existence d'un niveau de vie supportable.

Comme deuxième condition nécessaire, pour le développement de l'assurance sociale nous pouvons citer la réalisation chez les travailleurs d'un niveau de vie relativement satisfaisant. En effet, au dessous d'un certain niveau d'existence, aucune organisation syndicale n'est possible et les grèves et révoltes, qui ont probablement lieu, sont sporadiques.

Ce manque d'organisation provient ²:

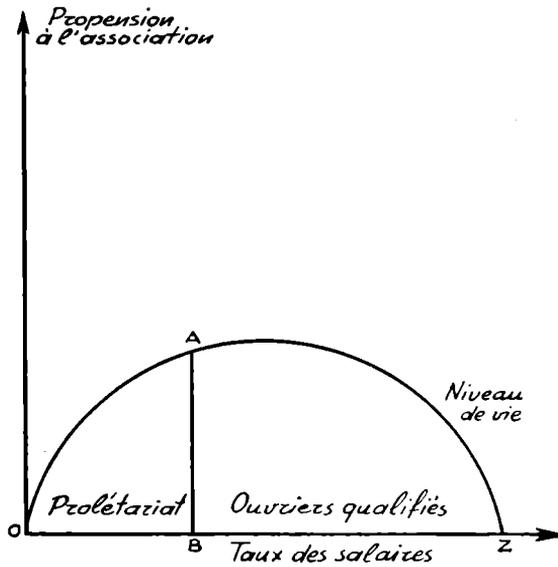
—de ce qu'au dessous d'un certain niveau d'existence les efforts quotidiens absorbent toute l'attention de l'individu;

—de ce que les manoeuvres, qui viennent en premier lieu de la campagne, n'ont pas encore suffisamment acquis le sentiment de l'écart qui les sépare de leur patron.

1. Pour plus de détails sur l'évolution industrielle de la Grèce du Nord, voir Maria Negreponi - Delivanis : «Le développement de la Grèce du Nord depuis 1912 jusqu'à nos jours» le chapitre traitant l'industrie, Thessalonique 1961, en Grec.

2. J. Marchal et J. Lecaillon, La répartition du revenu national, Paris 1959, Tome I, p. 595.

La première phase de l'organisation des ouvriers est marquée par le syndicalisme de métier. Il s'agit des syndicats, qui réunissent les ouvriers d'après leur qualification et qui sont fermés à tous les autres. Le syndicalisme de métier ne représente pas encore les intérêts de la classe des travailleurs dans leur ensemble, mais d'une minorité parmi eux. Les ouvriers non-qualifiés continuent à ne pas disposer d'une organisation quelconque et leur niveau de vie est encore très bas. Le graphique No 2, qui suit montre justement la capacité des ouvriers de s'organiser au fur et à mesure que leur niveau de vie s'améliore ¹.



Graphique No 2.

AB est la ligne de séparation. La surface OAB représente la non-possibilité d'association et la surface ABZ sa possibilité.

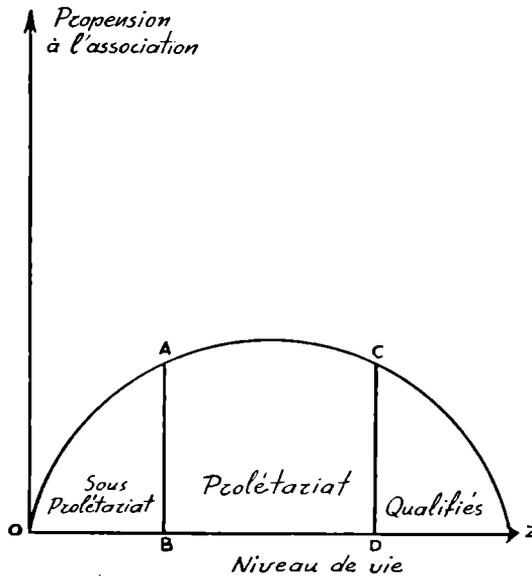
La poursuite du développement économique et surtout de l'industrialisation d'un pays généralise peu à peu l'organisation syndicale, qui, de métier, devient de masse ². Le graphique ci-dessous, représente cette évolution.

—AB est le niveau critique, au-dessous duquel toute organisation est impossible,

1. J. Marchal et J. Lecaillon, op. cit. p. 596.

2. J. Marchal et J. Lecaillon, op. cit. p. 248

- OAB représente le sous-prolétariat des petites industries, qui est mal payé et ne sait pas se défendre. Il représente aussi ceux qui travaillent dans le secteur agricole,
- ABCD est le syndicat de masse,
- CDZ est ce qui reste des syndicats de métier.



Graphique No 3.

L'organisation syndicale est le premier pas vers la prise des mesures importantes de l'assurance sociale parce-que celle-ci est en réalité la victoire de la lutte des travailleurs, qui favorisera à la fin de compte eux-mêmes.

3. Un surplus du revenu national.

Cette troisième condition, indispensable pour le développement de l'assurance sociale dans un pays, est la conséquence normale du développement économique. En effet, il n'est pas possible d'assurer une aide quelconque en faveur des classes défavorisées, dans les économies dans lesquelles, la satisfaction des besoins d'existence absorbe la totalité du revenu national. D'autre part, même dans le cas dans lequel un surplus existe, il faut faire très attention avant de décider à l'utiliser pour l'assurance sociale,

lato sensu. En effet tout dépend du stade du développement économique du pays en question. Etant donné que l'assurance sociale couvre les besoins de consommation des classes pauvres, sa propagation peut constituer un obstacle au développement, dans le sens qu'elle rendra difficiles les investissements nécessaires. Evidemment, on aurait pu soutenir, que la propagation de l'assurance sociale provoquera une augmentation de la demande effective des bénéficiaires, qui facilitera ainsi le progrès. Néanmoins, l'utilité de cette méthode est assez discutable dans les pays sous-développés, à cause surtout de manque de réserves de toute sorte.

Sous-Section II. Conditions autres qu'économiques.

Il s'agit surtout des conditions :

1. *Politiques.* Des conditions politiques favorables sont absolument indispensables au développement d'abord et à la propagation ensuite de l'assurance sociale. Ce sont les ouvriers eux-mêmes, qui par leur comportement et leur force contractuelle exigent la prise des mesures favorables par l'état, mais c'est le dernier qui décide finalement et qui dispose à la rigueur de la possibilité d'un refus. Par conséquent, si on admet que du côté des travailleurs, tout ce qui était indiqué a eu lieu, le reste dépend uniquement du gouvernement. Celui-ci doit tout d'abord remplir la condition de stabilité. Ensuite, le gouvernement du pays en question, doit suivre une politique plutôt démocratique, visant à la meilleure répartition du revenu national et s'intéressant tout spécialement aux problèmes des classes déshéritées. Enfin, pour que l'établissement et l'évolution de l'assurance sociale soient possibles dans un pays, il n'est pas indiqué que son gouvernement soit en train de dresser ou d'appliquer un plan d'industrialisation lourde dans un temps relativement restreint.

2. *Sociales.* Le succès et l'efficacité des mesures de l'assurance sociale, appliquées pour la première fois dans un pays, dépendent principalement du nombre des bénéficiaires du commencement. Quand celui-ci est élevé, la tâche de l'assurance sociale devient dure et la possibilité de sa continuation, extrêmement difficile. En effet, il s'agit d'une expérience nouvelle, qui doit se propager graduellement, en persuadant peu à peu l'état et les particuliers de son utilité et de la nécessité de son existence. Par conséquent, au commencement, le fardeau imposé par elle ne doit pas être excessif. C'est ainsi qu'on peut expliquer l'organisation des ouvriers par métier, au début du développement. Les mesures vont gagner la masse des ouvriers, lentement mais sûrement.

Section II. L'expérience de la Grèce dans le domaine de l'assurance sociale contre le chômage.

Des mesures contre le chômage, ont été prises la première fois chez nous, vers 1920, mais leur réalisation s'est faite récemment, soit après la seconde guerre mondiale.

Sous-Section I. L'historique.

La loi 2112/1920 «concernant le droit de dénoncer le contrat du travail» complétée par le décret du 16/20 Juillet 1920, prévoyait une indemnité de la part des employeurs, qui licencient des travailleurs. L'importance de cette indemnité, dépendait du temps, pendant lequel, ces derniers étaient employés auparavant. Néanmoins, il faut avouer, que malgré l'utilité du vote de cette loi, cette dernière n'était pas encore en état de résoudre tous les graves problèmes, liés à la question du chômage. Tout d'abord, il est bien connu, que dans les pays sous-évolués et même insuffisamment évolués, les lois en faveur des travailleurs restent souvent «lettre morte» si leur application est confiée aux employeurs. Cela n'est certes pas dû au manque de moyens de contrainte, mais tout simplement au fait que dans les pays en question, le chômage est tellement important, que la force contractuelle des travailleurs est pratiquement inexistante. Ceux-ci préfèrent en général accepter n'importe quelles conditions, pourvu qu'ils aient du travail. D'autre part une fois chômeurs, ils hésitent d'exiger de leurs anciens employeurs, l'application des lois favorables, concernant leur licenciement, par peur qu'ils ne trouveront plus aisément du travail ensuite. En plus, nous pouvons soutenir, que la prise des mesures contre le chômage, confiées aux employeurs, est généralement preuve d'un manque de maturité dans le domaine de l'assurance sociale. Il s'agit d'une solution qui va être normalement suivie par d'autres plus élaborées. C'était d'ailleurs le cas de la Grèce. En réalité, la loi 2000/39 concernant «les mesures contre le chômage» établit le travail à tour de rôle, afin de diminuer ainsi les graves conséquences économiques et sociologiques du chômage. Il s'agit évidemment d'un effort de rendre la répartition du revenu national plus équitable dans la classe des travailleurs elle-même, sans y inclure les autres classes sociales. Cette mesure ne peut qu'être provisoire pour la simple raison que :

—on ne peut pas attendre une amélioration du niveau de vie des travailleurs, étant donné que le revenu total de cette classe doit se répartir parmi un nombre supérieur de bénéficiaires qu'avant ;

—l'esprit de l'assurance se base sur une redistribution des revenus des riches vers les pauvres. Par conséquent, la solution de redistribution des

revenus parmi les pauvres ne peut, sous aucun prétexte, être considérée comme satisfaisante.

Cette mesure a été suivie par le décret 424 de 1941. En vertu de ce décret, tout employeur était obligé de ne pas licencier les ouvriers, avec qui, il avait conclu un contrat valable le 1 Juillet 1941. Le contenu de ce décret peut se justifier par les conditions spéciales de cette époque et ne peut sûrement pas être considéré comme satisfaisant.

Néanmoins en réalité, on ne peut pas parler de mesures d'assurance sociale contre le chômage, au vrai sens du mot, avant le vote de la loi 44/1944 et surtout de la loi 118 du 13 - 2 - 1945. En vertu de cette dernière, une «caisse de chômage» a été créée en Grèce; elle est financée par la contribution obligatoire des employeurs. L'application de cette loi a été étendue graduellement aux salariés des entreprises industrielles, artisanales, professionnelles, commerciales et aux employés des sociétés anonymes; en ce qui concerne ces derniers, seulement si ils vivent dans les grands centres du pays. Les salariés de toutes les autres entreprises, en dehors de celles mentionnées ci-dessus, ont été laissés sans aucune protection contre le chômage. Cette lacune a été remplie par la loi 1846/1951 concernant «l'Assurance Sociale». En vertu de cette loi on a effectué la fusion de la Caisse du Chômage avec les Assurances Sociales¹. Cela a finalement généralisé l'assurance sociale en Grèce et l'a beaucoup améliorée sous tous les points de vue. Quatre ans plus tard, le Ministère du Travail et le Conseil d'administration des Assurances Sociales se sont mis d'accord sur la nécessité de créer un organisme qui s'occuperait spécialement des problèmes de l'emploi et du chômage. Il s'agit de l'Organisme d'Emploi et de l'Assurance contre le Chômage² créé en vertu du décret loi 2961/1955. Son utilité était indiscutable étant donné que les Assurances Sociales avaient une compétence beaucoup plus large et par conséquent, il ne leur était pas possible de se pencher sur chaque cas spécial et surtout de donner des solutions rapides. En réalité, l'Organisme d'Emploi et de l'Assurance contre le Chômage est dirigé par les Assurances Sociales.

De cette façon, nous pouvons dire que l'assurance sociale en Grèce se poursuit, sauf quelques exceptions, par un seul organisme, chose, qui sans aucun doute, constitue un avantage particulier. L'explication³ de ce

1. Il s'agit en Grèce de l'Organisme général de l'assurance sociale, connu comme I.K.A.

2. Connue en Grèce comme O.A.A.A.

3. Étude de quelques problèmes des organismes de l'Assurance Sociale, Tome 4, Athènes, mars 1959, p. 165 (en grec).

phénomène, doit surtout être recherchée au fait de la difficulté excessive d'avoir différentes caisses contre le chômage, de faire face à un chômage saisonnier du point de vue matériel, ainsi qu'au manque d'une expérience de la Grèce dans ce domaine.

Sous - Section II. — Caractéristiques principales de l'assurance sociale contre le chômage en Grèce.

1. Le nombre des bénéficiaires dans l'ensemble de la population active.

Ce nombre est particulièrement élevé en Grèce comme nous aurons l'occasion de le constater statistiquement, dans le Titre II de cette étude, en comparaison avec d'autres pays plus évolués, en comparaison avec le pourcentage annuel du revenu national consacré à ce but et en comparaison avec l'ensemble de la population active. Ce phénomène est une preuve :

— d'un degré de socialisation élevé, puisque l'état prend à sa charge un nombre extrêmement élevé de chômeurs,

— d'un effort pour réaliser une distribution plus équitable des revenus à la suite de l'expérience des pays capitalistes évolués, en dépit du fait que la Grèce n'a pas encore atteint leur degré de développement.

2. L'importance de l'aide des allocations du chômage.

Etant donné que, d'une part, le nombre des bénéficiaires est élevé et d'autre part, le revenu national annuel n'est pas encore suffisamment élevé¹, la conclusion en ce qui concerne l'importance de l'aide aux chômeurs ne peut pas être autre que la suivante : celle-ci est forcément peu élevée. On peut se demander, si dans le cas de la Grèce, il aurait été préférable de restreindre le nombre des bénéficiaires pour augmenter automatiquement la part de chaque chômeur dans l'ensemble de la somme dépensée pour ce but. La réponse est d'autant plus difficile que le sujet concerne le grave problème du mode indiqué de la distribution des revenus dans les pays insuffisamment évolués.

3. Discussion sur l'utilité de cette mesure dans le cas de la Grèce.

Comme nous allons démontrer dans le Titre II, le pourcentage du revenu national, qui est consacré chaque année à l'assurance sociale contre le chômage, peut être caractérisé comme particulièrement élevé. Il n'y a pas de doute que la somme ainsi dépensée couvre un besoin primor-

1. 300 \$ par tête en 1959.

dial et fait preuve d'un degré élevé de civilisation et de socialisme. Il s'agit à la fin de compte, d'un effort étatique d'organiser la philanthropie privée, étant donné que n'importe comment, les chômeurs auraient dû couvrir leurs besoins d'existence d'une manière ou d'une autre. Néanmoins, du point de vue purement théorique, on aurait peut être pu objecter qu'on se trouve devant un cercle vicieux. En effet l'existence d'un chômage structurel est preuve d'un développement insuffisant du pays, qui ne peut sûrement être résolu par un recours à l'emploi à tour de rôle, comme les pays voisins de la Grèce essayent de le faire. Par conséquent, ce qui constituerait une solution radicale au problème serait l'exploitation intensive des ressources du pays, qui ne peut évidemment pas avoir lieu sans la réalisation d'un programme d'investissements. L'application de ce programme serait sans doute plus facile, si l'état avait à sa disposition la somme, qui à présent va à l'assurance sociale contre le chômage. De cette façon, le nombre des chômeurs aurait diminué considérablement et il n'y aurait plus besoin de dépenser autant en allocations de chômage. Néanmoins, ce point de vue de longue période implique forcément une diminution de la consommation à l'intérieur du pays, pendant un temps plus ou moins long et cela n'est pas compatible avec les principes des économies libres.

ÉVOLUTION DE L'ASSURANCE SOCIALE CONTRE LE CHOMAGE DU POINT DE VUE QUANTITATIF

Après avoir étudié ci-dessus les problèmes théoriques de l'assurance sociale et l'expérience de la Grèce dans ce domaine, du point de vue quantitatif, nous allons examiner dans ce Titre, certaines données statistiques du problème :

1. Le nombre des bénéficiaires.

Le nombre des bénéficiaires de l'assurance sociale contre le chômage monte à 75% environ de l'ensemble des salariés des villes et de 25,5% environ de la population active du pays, étant donné que les 55% sont des agriculteurs qui naturellement ne sont pas inclus pour le moment ¹.

En ce qui concerne les comparaisons internationales, le tableau suivant nous montre que la Grèce se trouve sur un pied d'égalité avec un certain nombre des pays, qui néanmoins, sont économiquement plus évolués qu'elle;

1. Le Parlement a voté une loi en vertu de laquelle, les agriculteurs âgés de plus de 65 ans, recevront une retraite à partir de 1962.

P a y s	Population active	‰ de la population active	Nombre des bénéficiaires	‰ des bénéficiaires dans la population active
Allemagne Occ.	22.000.000	48,3	11 535.000	52,4
Autriche	3.347.000	48,3	1.386.000	41,4
Belgique	3.481.000	40,9	2.075.000	54,9
États - Unis	60.053.000	39,9	38.200.000	63,6
Irlande	1.272.000	43	512.000	40,2
Italie	20.140.000	43,1	3.251.000	16,8
Japon	36 310.000	43,6	7.197.000	19,8
Norvège	1.392.000	42,5	740.000	53,8
Grande Bretagne	2.147.000	45,5	613.000	28,5
Yougoslavie	7.838.000	46,3	2.034.000	25,9
Grèce	3.000.000	37,5	625-765.000	20,8 -25,5

Source : Étude de quelques problèmes des organismes de l'assurance sociale, Tome 4, Athènes 1959 p. 167 (en grec).

Nous constatons de ce tableau que :

—l'Italie et le Japon possèdent un pourcentage de bénéficiaires dans la population active, moins élevé que celui de la Grèce,

—le chiffre de la Yougoslavie est très peu significatif pour des comparaisons internationales, étant donné qu'on y inclut les artisans et les professions libérales,

—le pourcentage de la Grèce est en réalité beaucoup plus élevé, puisque les 55 % de sa population active s'occupent de l'agriculture.

2. La question du financement.

L'assurance sociale contre le chômage est financée par une contribution de 1 % de la rémunération des bénéficiaires payée par eux-mêmes et de 2 % de cette même rémunération, payée par les employeurs. Ces pourcentages sont à peu près pareils dans les pays plus évolués que la Grèce. En ce qui concerne la charge subie par l'ensemble de l'économie à cause de l'assurance sociale contre le chômage, la situation internationale se présente comme suit :

P a y s	0/0 des bénéficiaires dans la pop. active	Revenu National en millions de monnaie nation.	Dépenses des org. d'assurance contre le chômage	0/0 des dép. dans le Revenu nation.	0/0 du rev. nation. nécessaire pour l'ass. de la pop. active tot.
Allemagne Occ.	52,4	130.000	2.117 ¹	2,4	4,5
Autriche	41,4	63.200	1.205	2	4,8
Belgique	54,9	349.800	6.493	1,8	3
États - Unis	63,6	303.300	1.160 ¹	0,4	0,6
Irlande	40,2	404,5	1,7	0,4	1
Italie	16,8	8.340.000	30.528	0,36	2,2
Japon	19,8	5.195.400	22.550	0,44	2
Grèce	20,8	67.200	250 ¹	0,37	1,7

Source : Études de quelques problèmes des organismes de l'assurance sociale, Tome 4, Athènes 1959, p. 185 (en grec). Les données sont de 1953.

Il ressort de ce tableau que :

—le pourcentage du revenu national consacré à l'assurance sociale contre le chômage n'est pas moins élevé de celui de plusieurs pays suffisamment évolués. Evidemment, la combinaison de ce pourcentage avec celui des bénéficiaires dans la population active et le revenu national total donne un coefficient bas d'aide aux chômeurs, mais sous les conditions générales actuelles il n'y aurait certes pas eu une autre possibilité;

—le pourcentage des bénéficiaires en Grèce est suffisamment élevé, étant donné que dans notre pays, le nombre des agriculteurs, des artisans et des professions libres dans la population active est beaucoup plus élevé que dans tout autre pays figurant dans ce tableau;

—le pourcentage nécessaire pour l'assurance sociale contre le chômage de l'ensemble de la population active n'est pas excessif dans le cas de la Grèce. Néanmoins, il faut prendre en considération, que le revenu par tête d'habitant n'est pas suffisamment élevé et pour cette raison, la charge par habitant est extrêmement lourde (5,3 % de son revenu).

3. L'importance de l'aide.

Le tableau suivant réalise une comparaison internationale entre notre pays et un certain nombre d'autres pays suffisamment évolués, en ce qui concerne l'importance et la durée de l'aide accordée aux chômeurs. Évi-

1. Y compris les dépenses des bureaux d'emploi.

Pays	Années	Nombre des bénéficiaires	Nombre de ceux qui ont reçu une aide	% des bén. qui ont reçu une aide	Nombre des jours pendant lesquels il sont reçu une aide	Durée moy. de l'aide	Aide moy. per tête de bén. en mon. nation.	Aide moy. en \$	\$ reçus par chaque chômm.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Allemagne Occ.	1953	11.535.000	—	—	388.673.000	41	142	34	—
Autriche	1953	1.386.000	390.000	28	—	42	804	30	110
Belgique	1953	2.075.000	—	—	74.482.000	60	2.880	57	—
Canada	1953	3.278.000	825.000	25	48.482.000	58	40	40	164
Etats-Unis	1953	38.200.000	4.228.000	11	42.556.000	10	27	26	227
Italie	1952	3.251.000	900.000	27	65.086.000	72	9.000	138	50
Japon	1952	7.197.000	715.000	10	104.518.000	146	3.009	8,3	83
Norvège	1953	740.000	50.000	7	—	—	40	5,6	84
Suisse	1953	613.000	70.170	11	1.849.790	26	35	8,3	72
Grèce	1957	624.622	72.000	11,5	5.882.866	93,8	368	12,2	106

Source : Etude de quelques problèmes, op. cit. p. 177.

demment, tous ces chiffres ont une valeur relative, puisqu'il n'est pas possible d'éliminer les fluctuations saisonnières ou autres sur le chômage, dans les différents pays en question :

Nous pouvons remarquer sur ce tableau, que :

—le pourcentage des bénéficiaires qui ont reçu une aide en Grèce, pendant 1957 n'est pas particulièrement élevé, en comparaison avec celui des autres pays figurant dans ce tableau et en comparaison avec l'indice de chômage. L'explication de ce phénomène peut être : soit le fait que parmi les travailleurs organisés le pourcentage du chômage est moins élevé que chez les ouvriers isolés; soit le fait, qu'un certain nombre de chômeurs pendant 1957 ne remplissait pas les conditions nécessaires pour l'obtention des allocations de chômage;

—par contre la durée moyenne de l'aide en Grèce est relativement élevée, en comparaison avec les autres pays, pendant 1957. Sans perdre de vue les risques dûs au fait que nous nous basons sur les résultats d'une seule année, nous pouvons constater que cela est la preuve d'une certaine viscosité du facteur «travail» qui ne trouve pas aisément un nouvel emploi;

—l'importance de l'aide est relativement peu élevée, si on prend en considération la durée moyenne pendant laquelle elle est accordée (colonnes 7 et 10).

En terminant cet article nous pouvons conclure que :

1) L'évolution de l'assurance sociale d'un pays est fonction du degré de son développement économique et de son industrialisation. Néanmoins nous pouvons noter, à la suite de l'étude faite ci-dessus, que la Grèce a développé l'assurance sociale contre le chômage plus que le degré de son développement aurait pu justifier.

2) La Grèce a procédé à une répartition plus équitable des revenus sans néanmoins modifier ses principes de base et son idéologie. Elle a appliqué les idées socialistes dans ce domaine, tout en continuant à compter parmi les nations libres du monde.

3) La Grèce a très tôt pris conscience de ses devoirs envers les classes pauvres, mais néanmoins, elle a su faire face à leurs besoins, sans avoir recours au procédé facile de la détérioration du niveau de vie à l'intérieur du pays.

4) Enfin, toutes les mesures de l'assurance sociale contre le chômage, se sont évidemment propagées à travers la Grèce du Nord, dans laquelle, le nombre des travailleurs syndiqués augmente constamment.